

Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL**

Liste des délibérations conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, lors de la séance du 13 décembre 2022.

- **Délibération n°01** : Composition des commissions communales – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°02** : Approbation du choix du délégataire pour la gestion de la restauration collective municipale – Approuvée à la majorité.
- **Délibération n°03** : Convention pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés par une structure partenaire pour la pratique du tennis dans les classes de CE1 et CE2 des écoles de la commune – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°04** : Convention relative au déroulement des interventions concourant à l'éducation à la sécurité routière dans le cadre des activités d'enseignement – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°05** : Convention d'objectifs et de financements AGC « Animation Globale et Coordination » et ACF « Animation Collective Familles » pour le centre socioculturel l'Arche, avec la Caisse d'Allocations Familiales – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°06** : Convention entre la commune de Vaires-sur-Marne et l'association La Maison Kangourou relative à la réservation de 18 places au sein du Multi-accueil Les Kangourous – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°07** : Convention d'objectifs pour les années 2022 et 2023 entre la commune de Vaires-sur-Marne et l'association Vairoise d'animation culturelle (AVAC) – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°08** : Constatation de la désaffectation et déclassement du domaine public des parcelles AH 41, AH 44 et AH 54 sises route de Torcy – Approuvée à la majorité.
- **Délibération n°09** : Promesse synallagmatique de vente portant cession des parcelles AH 41, AH 44 et AH 54 sises route de Torcy – Approuvée à la majorité.
- **Délibération n°10** : Autorisation d'ouverture de crédits budgétaires en dépenses de la section d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année 2023 – Approuvée à la majorité.

En Mairie, le 15 décembre 2022



Le Maire,

Edmonde JARDIN